

Arrêté N° 2025-188

**portant nomination de Mme Idoli CASTRO
en qualité de chargée de mission « Racisme et antisémitisme »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, pour une durée de 4 ans à compter du 6 février 2025 ;

Arrête :

Article 1 : Madame Idoli CASTRO, Maitresse de conférences, est nommée chargée de mission « Racisme et antisémitisme ».

Article 2 : Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 32 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Cette mission prend effet à compter du 18 février 2025 et prendra fin le 31 août 2025.

Article 4 : Conformément à l'article 38 des statuts de l'Université susvisés, la lettre de mission de l'intéressée sera rédigée et publiée sur les sites institutionnels dans un délai de 6 mois à compter de la date de nomination.

Fait à Lyon, le 18 février 2025